

Fiche de Données de Sécurité

Nu-Sept

	Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)	
	Version:8	
	Date de version:29/05/2023	
	Langue:FR	

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	:	Nu-Sept
N° d'article (utilisateur)	:	10216 /10255 / 10256 /10258 /10259 /10265 /11039
UFI	:	V67K-43AD-900W-6UC8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Traitement pour fosses septiques et toilettes chimiques
Utilisations contre indiquées	:	Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Nom: InnuScience Deutschland GmbH Rue: Gleiwitzer Straße 5b Code postal/Ville: 55131 Mainz Pays: Allemagne Téléphone: +49 (0) 6131 6964340 Fax: +49 (0) 6131 6964342 Site web: https://innuscience.com/de/ Email: info.de@innuscience.com
-------------	---	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Identification des dangers**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage**

Pictogrammes de danger	-
Mention d'avertissement	
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	-
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	EUH208 - Contient <mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)>. Peut produire une réaction allergique.
Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	-

Mises en garde - Réponse	-
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	-

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	C (%)	Classification de la substance pure	Limites de concentration spécifiques	Note
Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés N°CAS:169107-21-5 N°EC: 931-561-8 N°INDEX: N°REACH: exempté, polymère	0.5% ≤ C < 1.0%	Acute Tox. 4: H302 Eye Dam. 1: H318	-	-
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) N° CAS:55965-84-9 N° EC: N° INDEX:613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	C < 0.0015%	Acute Tox. 3: H301 Acute Tox. 2: H310 Skin Corr. 1C: H314 Eye Dam. 1: H318 Skin Sens. 1A: H317 Acute Tox. 2: H330 Aquatic acute 1: H400 (M = 100) Aquatic Chronic 1: H410 (M = 100)	Skin Corr. 1C; : C ≥ ,6 % Skin Irrit. 2; H315: ,06 % ≤ C < ,6 % Eye Dam. 1; : C ≥ ,6 % Eye Irrit. 2; H319: ,06 % ≤ C < ,6 % Skin Sens. 1A; : C ≥ ,0015 % M=100 M=100	-

3.3. Informations complémentaires

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).
En cas d'inhalation	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Après contact avec la peau	:	Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
En cas d'ingestion	:	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traitement symptomatique.
-----------------------	---	---------------------------

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO ₂) Eau
Moyens d'extinction inappropriés	:	Pas de données disponibles.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: Aucune protection des yeux n'est nécessaire en général.
Protection de la peau	:	Protection des mains: Aucune protection des mains n'est nécessaire en général. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Protection du corps: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Protection respiratoire	:	Protection respiratoire nécessaire: Aucune protection respiratoire n'est nécessaire en général.

Contrôles liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Bleu
Odeur :	Menthe Désodorisante
Seuil olfactif :	Non Disponible
Point de fusion/point de congélation :	0°C
Point initial d'ébullition et intervalle	95 - 100°C

d'ébullition :	
Inflammabilité (solide, gaz) :	Le mélange n'est pas inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Le mélange n'est pas inflammable
Point d'éclair :	>93°C
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
pH :	7.4 - 7.7
Viscosité cinématique:	<10 cP
Solubilité :	Facilement soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1.00 - 1.01
Densité de vapeur relative :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant
Solubilité dans d'autres solvants :	Non disponible

9.2. Autres informations

Contenu en cov :	0.2%
------------------	------

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune réactivité connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Un entreposage prolongé à des températures supérieures à 40°C ou à la lumière directe peut altérer la couleur du produit.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

1.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité orale aiguë**Données sur le mélange**

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50 calculée:	>	5000	mg/kg de poids corporel
Conclusion	:	Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie orale.	

Substances**Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)**

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 401

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	3488	mg/kg de poids corporel
Conclusion	:	La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie orale.	

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 401

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	66	mg/kg de poids corporel
Conclusion	:	La substance est toxique par voie orale.	

Toxicité cutanée aiguë**Données sur le mélange**

Espèce	:	lapin
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50 (calculée) :	>	5000	mg/kg de poids corporel
Conclusion	:	Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie cutanée.	

Substances**Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)**

Espèce	:	lapin
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 402
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
-----------	-----------	--------	-------

DL50:	=	2000	mg/kg de poids corporel
Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie cutanée.			
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)			
Espèce	:	Pas de données disponibles	
Sexe	:	Pas de données disponibles	
Directives	:	Pas de données disponibles	
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles	
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles	

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	141	mg/kg de poids corporel
Conclusion : La substance est mortelle par contact cutané.			

Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Le mélange n'a pas été testé.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

Espèce	:	Rat	
Sexe	:	Pas de données disponibles	
Directives	:	OCDE 403	
Voie d'administration	:	inhalation: vapeur	
Durée d'exposition/valeur	:	4	
Durée d'exposition/unité	:	h	

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	>	1600	mg/m3
Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par inhalation.				

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
 La substance est mortelle par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme non irritant pour la peau.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

La substance est considérée comme non irritante pour la peau.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
 La substance provoque des brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme non irritant pour les yeux.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

La substance provoque des lésions oculaires graves.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données sur le mélange

Le mélange peut produire une réaction allergique en cas de sensibilité au 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et au 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

La substance est considérée comme n'étant pas un sensibilisant cutané.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme n'ayant pas un potentiel génotoxique.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

Cancérogénicité

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'induit pas d'effets cancérogènes.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

La substance n'induit pas d'effets cancérogènes.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance n'induit pas d'effets cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas considéré tératogène.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

La substance n'est pas considérée tératogène.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance n'est pas considérée tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

La substance n'est pas classée.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
La substance n'est pas classée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

La substance n'est pas classée.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance n'est pas classée.

Danger par aspiration

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

La substance n'est pas classée.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance n'est pas classée.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique court terme

Données sur le mélange

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50 calculée:	> 100	mg/L
Remarques	: Le mélange n'est pas considéré toxique pour les organismes aquatiques.	

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
-------------------	---	---------

Espèce	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	96
Unité	:	heure
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	> 10	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Crustacés
Espèce	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	48
Unité	:	heure
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	> 10	mg/L

Remarques	:	La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.
-----------	---	---

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Oncorhynchus mykiss
Durée du test	:	96
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	0.22	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Crustacés
Espèce	:	Daphnies
Durée du test	:	48
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	0.1	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Algues
Espèce	:	Pseudokirchneriella subcapitata.
Durée du test	:	72
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
CEr50:	0.048	mg/L

Remarques	:	La substance est très toxique pour les organismes aquatiques.
-----------	---	---

Toxicité aquatique long terme

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	> 1	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Crustacés
Espèce	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	> 1	mg/L

Animaux/Catégorie	:	algues
Espèce	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	> 1	mg/L

Remarques : La substance est très toxique pour les organismes aquatiques.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Animaux/Catégorie	:	Crustacés
Espèce	:	Daphnies
Directives	:	OCDE 211
Durée d'exposition/valeur	:	21
Durée d'exposition/unité	:	journées

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	0.004	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Oncorhynchus mykiss
Directives	:	OCDE 210
Durée du test	:	21
Unité	:	journées

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	0.004	mg/L

Remarques	:	La substance est très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-----------	---	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Données sur le mélange

Le produit n'a pas été testé.

Substances

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Inoculum	:	Pas de données disponibles
----------	---	----------------------------

Directives	:	OCDE 301D
Durée du test	:	28
Unité	:	journées

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
DOC-diminution	> 60	%
Remarques : La substance est facilement biodégradable.		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF)

Données sur le mélange

Le produit n'a pas été testé.

Substances

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
(CAS: 55965-84-9)

Espèce	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Log _{kow}	:	≤ 0.71

Bioconcentration factor (BCF)
3.6
Remarques : La substance présente un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le mélange n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon le règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

12.8. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Codes déchet

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR, IMDG, IATA**

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

14.8. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne

Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) : < 5% agent de surface non ionique, cultures bactériennes, parfum, colorant, agent conservateur (Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création :	07/10/2015
Date de version :	29/05/2023
Date d'impression :	29/05/2023

16.1. Indication des changements

Aucune donnée disponible.

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H314	Skin Corr. 1C	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.